

Plan Local d'Urbanisme du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique des communes de Annay-sous-Lens, Estevelles Pont-à-Vendin, Vendin-le-Vieil



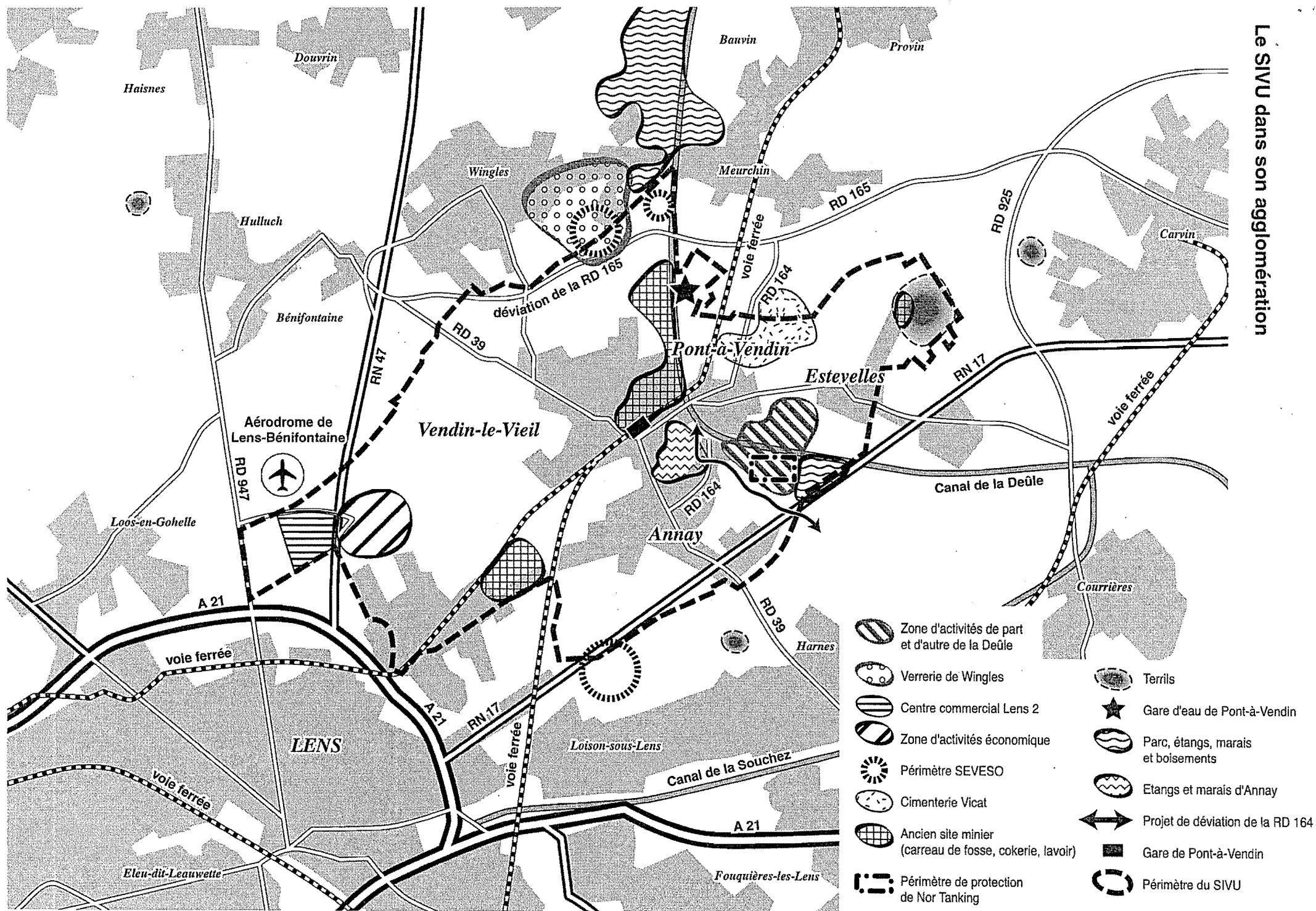
Révision PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Prescrit le : 28 janvier 2004
Arrêté le : 26 janvier 2005
Approuvé le : 27 février 2006

EAC
Etudes & Cartographie
6/8 rue Léon Trulin
59 800 Lille
Tél : 03 20 51 94 95
Fax : 03 20 51 94 90

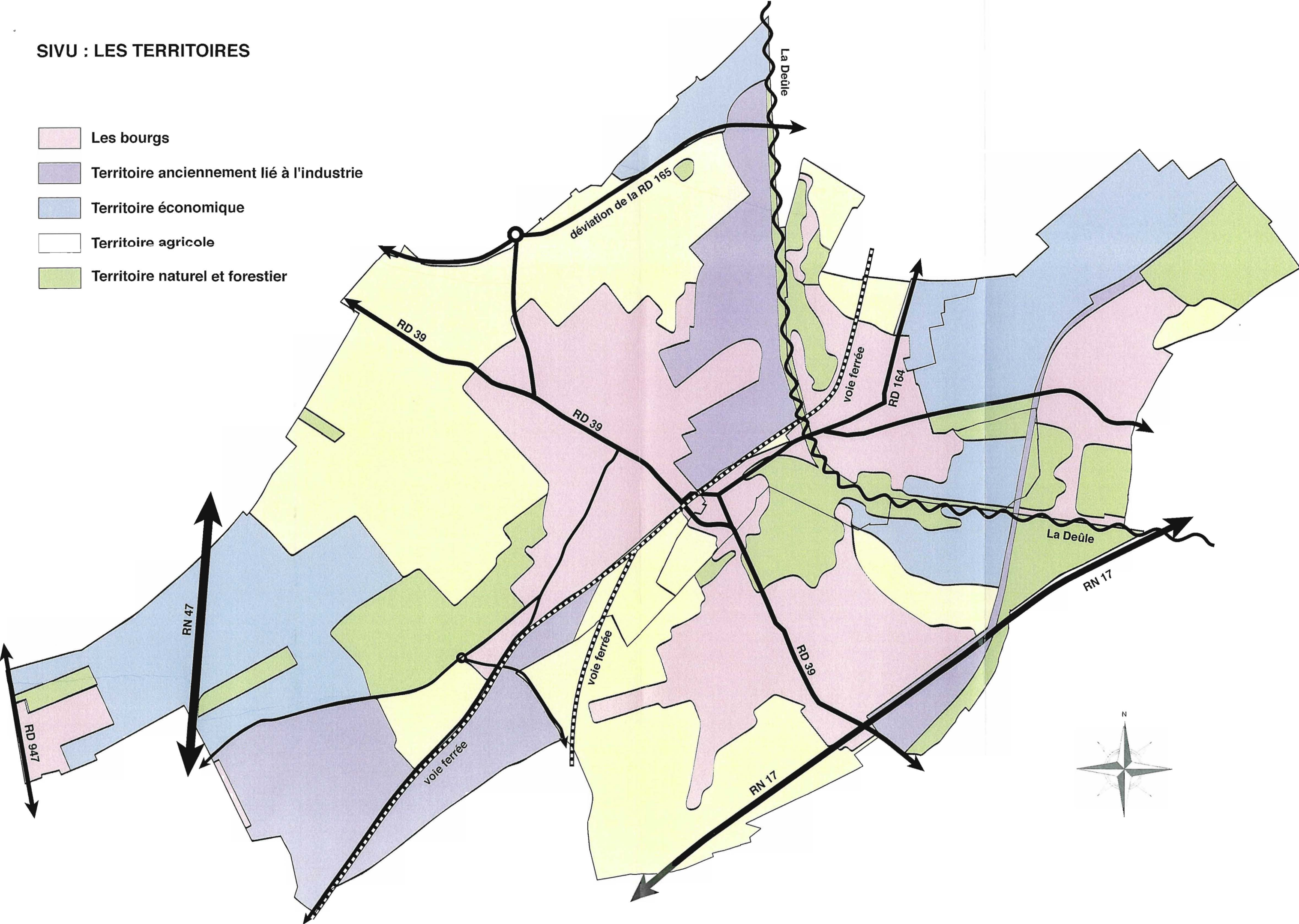
LE SIVU DANS SON AGGLOMERATION

Bénéficier d'une bonne desserte routière et ferrée	Assurer une meilleure desserte routière pour les sites industriels existants
	Ancrer aux abords de la RN 47, de la déviation de la RD 165 et du projet de déviation de la RD 164, le développement économique de l'agglomération en renforçant et étendant les zones d'activités existantes (le centre commercial Lens 2, la zone d'activité à l'est de la RN 47, verrerie de Wingles, cimenterie Vicat et zone d'activités de part et d'autre de Deûle sur les territoires de Pont-à-Vendin et Annay-sous-Lens) et en bénéficiant du passage de l'A21 au sud du territoire dans le cadre de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin
	Diminuer la circulation dans le tissu urbain de l'agglomération et en particulier sur la RD 39 par la mise en place de la déviation de la RD 164
	Bénéficier du passage de la voie ferrée et de la gare de Pont-à-Vendin
	Dans le cadre de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, poursuivre les aménagements de sentiers de promenades sur les terrils et anciens cavaliers des HBNPC afin de mailler et de connecter les sites naturels miniers et le chemin de halage le long de la Deûle.
La trame verte: anciens sites miniers et Deûle	Renforcer la coulée verte liée au passage de la Deûle afin de renforcer l'attrait touristique du territoire en prenant appui sur la gare d'eau de Pont-à-Vendin, les étangs d'Annay et la base de loisirs de Wingles
	Poursuivre les travaux d'aménagements, préverdissement, mise en sécurité et ouverture au public du site du terril d'Estevelles et anciennes fosses (anciens carreaux de fosse d'Estevelles, du 8 et du 10 de Vendin-le-Vieil en cours de requalification)
Prise en compte des risques	Prendre en compte les périmètres SEVESO (BP Chemicals implanté à Wingles et à Vendin-le-Vieil et Noroxo de Harnes) et le périmètre de protection de Nor Tanking d'Annay-sous-Lens.
	Prendre en compte la présence des champs captants au nord du territoire intercommunal
Une situation géographique de transition entre l'agglomération anciennement minière de Lens-Liévin dense au sud et l'espace agricole de la plaine de la Gohelle au nord, peu urbanisé	Dans le cadre de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin: ➤ Mettre en oeuvre le GPV de l'agglomération ➤ Poursuivre les travaux de requalification des cités minières (habitat et espaces publics) ➤ Intégrer les anciens sites miniers en friche dans le paysage
	Protection et mise en valeur de la plaine agricole de la Gohelle



SIVU : LES TERRITOIRES

- Les bourgs
- Territoire anciennement lié à l'industrie
- Territoire économique
- Territoire agricole
- Territoire naturel et forestier



LE TERRITOIRE ANCIENNEMENT LIE A L'INDUSTRIE

ENJEUX	ORIENTATIONS
Stopper l'urbanisation linéaire des satellites urbains miniers	En délimitant l'urbanisation du bâti existant et en urbanisant en profondeur
Retisser la ville	1-2. En créant des solidarités bourg-sites miniers (cités , cavalier, terrils) et en recréant la ville sur la ville (cité du Maréchal Leclerc et Jean Jaurès à Annay et cité du 8 à Vendin, ...)
	3. En tournant les cités vers les bourgs et en ouvrant les cités vers le centre-ville par des liaisons et connexions ainsi que par l'aménagement de l'espace public et des voiries (délimitation de pistes cyclables et piétonnes)
	4-6. Poursuivre les opérations de renouvellement urbain sur les sites de la cité du Maréchal Leclerc d'Annay-sous-Lens en intégrant des espaces verts (jardins familiaux) et de la cité du 8 de Loison à Vendin-le-Vieil
	5- Repenser les perméabilités urbaines de part et d'autre de la RN 17, de la RD 39, de la RD 39E, de la RD 164 et RD 164E en privilégiant les piétons et les cycles
Renforcer le quartier de la cité du 8 de Vendin	6-7. En ouvrant à l'urbanisation le secteur dit "Les pièces de toile" localisé au nord de la cité du 8 de Lens
	8. En urbanisant en profondeur entre la rue V. Dupont et le chemin de St-Nazaire ainsi que rue Nobel
	9. En valorisant les équipements sportifs existants
Améliorer et renforcer la trame verte	Ancrer le terroir d'Estevelles, les anciennes fosses et cavaliers dans leur vocation intercommunale en : ➤ 11. Poursuivant le maillage de ces sites par l'aménagement en chemin de randonnée des anciens cavaliers des HBNPC, tel l'aménagement réalisé sur les communes d'Estevelles et d'Annay. ➤ 10. en réalisant aux abords des cavaliers des espaces de détente et de loisirs: aménagement d'un parcours santé à Estevelles dans le prolongement du lotissement situé au nord du village ➤ 40-11. En mettant en relation les cavaliers aménagés en cheminement, le chemin de halage le long de la Deûle et la gare d'eau
Reconquête des friches encore existantes	Intégrer les anciens sites industriels (terroir, fosses, cavaliers) à la ville en leur donnant une fonction spécifique de part leur aménagement (secteur sportif et de loisirs) et en les rendant plus accessibles en : ➤ 39. protégeant strictement les milieux naturels principalement le terroir d'Estevelles et une partie de l'ancienne fosse 24 des mines de Courrières

	➤ 14-15. par la reconquête et la valorisation des secteurs en friche (friche HBNPC à Vendin: puits de mine n° 10 et ancien carreau de fosse et puits n° 8 de Vendin: four à coke et lavoirs et ancien site de Atofina) ; ➤ aménageant des chemins de promenade permettant de découvrir ces espaces naturels.
	13. Améliorer les liaisons/relations entre la ville et le terriil d'Estevelles en traitant les espaces verts situés dans les espaces de frange du terriil afin d'améliorer les relations visuelles et les liaisons fonctionnelles entre la ville et le terriil
	12. Maintenir les espaces boisés existants notamment ceux localisés dans le secteur de la friche HBNPC de Vendin-le-Vieil

SIVU : ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT

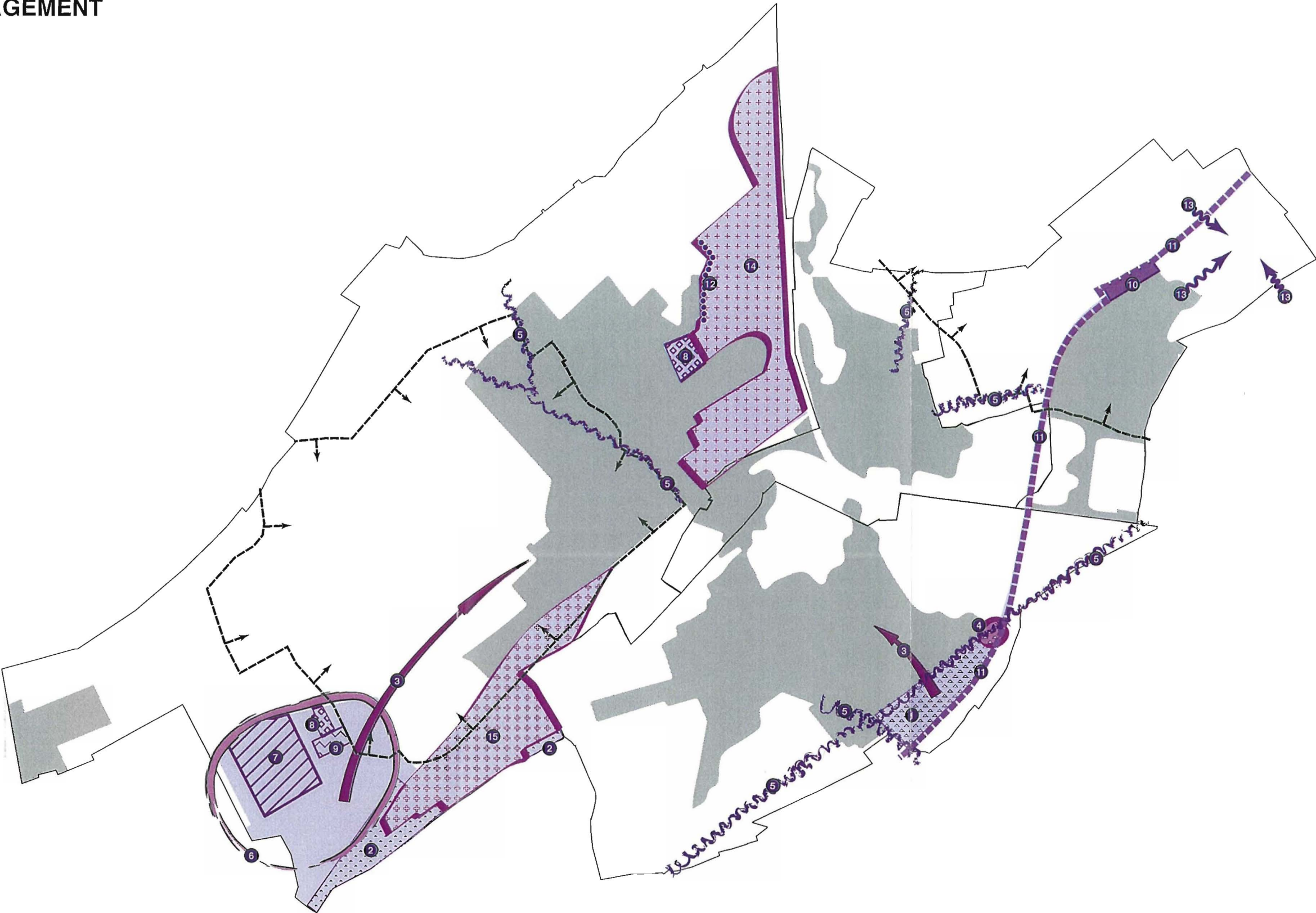
ANCIEN TERRITOIRE MINIER
LIÉ À L'INDUSTRIE :

Poursuivre les opérations
de renouvellement urbain :

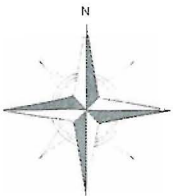
- 1 Cité du Maréchal Leclerc
- 2 Cité du 8 de Loison à Vendin
- 3 Tourner les cités
vers les bourgs
- 4 Espace de réinsertion
(jardins familiaux)
- 5 Repenser les perméabilités
urbaines
- 6 Développer légèrement la cité 8 :
- 7 En urbanisant le secteur dit
"Les pièces de Toile"
- 8 En urbanisant en profondeur
- 9 En valorisant le équipements
sportifs
- 10 Aménagement d'espace de détente
parcours santé à Estevelles
- 11 Mise en valeur de l'ancien
cavalier des HBNPC
aménagé en cheminement
- 12 Maintenir les espace boisés
- 13 Améliorer les liaisons ville/terril

Reconquête et mise en valeur
des secteurs en friche :

- 14 Friche HBNPC (cockerie,
lavoir, centrale)
- 15 Puits de mine n8 et friche Atofina



Prise en compte des périmètres
d'études des captages d'eau potable
de Vendin-le-Vieil et d'Estevelles



LE TERRITOIRE ECONOMIQUE

<i>ENJEUX</i>	<i>ORIENTATIONS</i>
Promouvoir le développement économique de l'agglomération	28-29.Utiliser la vitrine offerte par la RN 47, la déviation de la RD 165 et de la déviation en projet de la RD 164 en créant un paysage de qualité
	30-31-32-33-34.Prendre en compte les activités existantes en leur permettant de s'étendre de manière harmonieuse: la cimenterie Vicat installée en partie à Estevelles et Pont-à-Vendin, les activités implantées de part et d'autre du canal de la Deûle à Pont-à-Vendin et Annay-sous-Lens, les activités situées dans le triangle formé par la RN 17 et l'ancien cavalier des HBNPC, la verrerie de Wingles s'étendant jusqu'à la déviation de la RD 165 à Vendin, la zone artisanale et commerciale de Lens 2 ainsi que les activités développées à l'est de la RN47
	35-37.Renforcer les zones d'activités existantes, citées précédemment, en étendant le périmètre de ces zones afin d'accueillir de nouvelles activités: de part et d'autre de la RN 47 et de la déviation de la RD 165 (à Vendin), à l'entrée du carreau de fosse d'Estevelles ainsi que de part et d'autre du canal, en s'intégrant dans le paysage et en s'appuyant sur le projet de la déviation de la RD 164 à Annay et jusqu'à la RD 164E à Pont-à-Vendin
	Améliorer les accès et dessertes des sites existants et des zones d'extension future en s'inscrivant sur les points d'échange existants
Protéger les zones urbaines situées à proximité des zones d'activités	Prendre en compte les habitations riveraines situées aux abords des zones d'activités

SIVU : ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT



LES BOURGS

ENJEUX

ORIENTATIONS

Renouveler la ville (GPV, loi SRU) dans le cadre de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin	16-17. Conduire des opérations de renouvellement urbain sur les sites sensibles notamment la Cité Jean Jaurès d'Annay-sous-Lens, réhabilitation des coronas de l'Idéal et de la Cité des Alouettes à Annay également.
Densification et mise en valeur des centres	21. Densifier l'habitat dans le tissu existant
	Promouvoir un urbanisme relativement dense dans l'extension urbaine centrale prévue tout en permettant la diversification sociale du secteur
	18-22-23-25-48. Répondre à la demande en équipements publics: halte-garderie et salle de sport, projet de béguinage à Pont-à-Vendin, complexe socio-éducatif (maison des jeunes et point information jeunesse), extension des cimetières à Vendin et avec columbarium à Annay, EHPAD et centre culturel à Vendin Le Vieil, création d'un parking pour le cimetière d'Estevelles, à Annay un béguinage, une halte garderie, une crèche et une cantine scolaire intergénération
	26. prendre en compte et limiter les nuisances engendrées par la RD 39 et la RD 39E
Permettre le rééquilibrage de la population intercommunale et donc favoriser le développement des bourgs	Permettre une augmentation de la population d'environ 5% à l'horizon 2015
	21- Développer l'urbanisation future dans le cadre d'une urbanisation radio-concentrique assurant le plus de relations possibles entre le bâti existant et les extensions futures. Urbanisation future en profondeur à court, moyen et long terme : - à Annay : de part et d'autre du chemin de Lenglet afin de relier la cité du Maréchal Leclerc à la zone bâtie centrale ; entre les rues Kennedy et Demester; ainsi qu'à l'ouest du centre, entre les rues Potier et Kociemsky - à Estevelles: de part et d'autre du centre, dans le secteur "le canton du chemin de l'Épinoï" et entre les rues de Meurchin, R. Delangne et l'ancien cavalier aménagé en chemin - à Pont-à-Vendin: de part et d'autre de la voie ferrée en assurant une zone tampon le long de cette dernière; de même, au nord-est du centre, à droite de la RD 164, à très long terme lorsque la cimenterie libérera les terrains localisés en bord-à-route. - à Vendin-le-Vieil: - de part et d'autre du centre, notamment au nord-est, de part et d'autre des rues Dolet et E. Zola, au sud-est, entre

	les rues Delory, Desmoulins, Danton et Leire; au nord-ouest, entre les routes de Wingles, de Bénifontaine et le chemin de Béthune ainsi qu'au sud-ouest, entre les chemins Manot et de St-Nazaire, dans le secteur des Pièces de Toile, entre la rue Dupont et De Vinci.
	Promouvoir une urbanisation aérée en harmonie avec le bâti existant afin de préserver l'identité semi-rurale du SIVU
	Phaser dans le temps l'urbanisation
Améliorer les liaisons piétonnes et cyclistes entre les cités et les bourgs	5. Repenser les perméabilités urbaines de part et d'autre de la RN 17, de la RD 39, de la RD 39 ^E , de la RD 164 et RD 164 ^E en privilégiant les piétons et les cycles.
Développer les activités non nuisantes	20. En renforçant et maintenant celles existantes et en assurant dans les zones mixtes d'extension urbaine la diversité des fonctionnalités urbaines (commerce, service, artisanat)
Prendre en compte les secteurs humides	24. Dans la zone urbanisée, les dents creuses constructibles situées en zone humide ne devront pas comporter de sous-sols, notamment à Estevelles, à Annay et Pont-à-Vendin aux abords du canal et des zones de marais
Permettre l'accueil des gens du voyage	27. Conformément au Schéma Départemental d'accueil des gens du voyage approuvé en 2002, l'implantation d'une aire d'accueil de long séjour est prévue sur la commune de Vendin-le-Vieil.

SIVU : ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT

LES BOURGS :

- Espace urbain
- 16 Conduire une opération de renouvellement urbain sur le site de la cité Jean-Jaurès
- 17 Réhabilitation des corons de l'Idéal et cité des Alouettes
- 18 Extension du cimetière d'Annay (projet de columbarium) et de Vendin-le-Vieil
- Aménagement et mise en valeur de l'espace public :
 - 19 Extension urbaine
 - 20 Maintenir et renforcer les activités existantes
 - 21 Densification et mise en valeur des centres
 - 22 Création d'une halte-garderie, crèche, béguinage, cantine scolaire intergénération
 - 23 Création d'un complexe socioéducatif
 - 24 Prendre en compte les secteurs humides dans la zone urbanisée (interdire les sous-sols)
 - 25 Projet EHPAD
 - 26 Limiter les nuisances engendrées par la RD39 et la RD39E
 - 27 Permettre l'accueil des gens du voyage

Prise en compte des périmètres d'études des captages d'eau potable de Vendin-le-Vieil et d'Estevelles



ESPACE AGRICOLE, NATUREL et FORESTIER

<i>ENJEUX</i>	<i>ORIENTATIONS</i>
Préservation et mise en valeur de la plaine agricole	Préserver l'activité agricole en : ➤ 47. Prenant en compte les exploitations agricoles afin qu'elles puissent exercer pleinement leurs activités ➤ 46. Préservant des grandes plaines agricoles au nord de l'agglomération
Assurer la reconversion à moyen terme des terrains de la cimenterie localisés aux abords de la RD 164E	45. En préservant et en mettant en valeur les plans d'eau liés à la carrière et en prévoyant une zone d'équipement d'accueil touristique.
Protection et valorisation des espaces naturels, forestiers et de loisirs	Renforcer la trame verte sur l'ensemble du territoire du SIVU en: ➤ 38. préservant et confortant les espaces boisés existants: bois Rigault, bois des Faitelles, boisements aux abords de la RD 947, dans la plaine agricole et aux abords du canal de la Deûle et des étangs d'Annay. ➤ 39. protégeant le terroir d'Estevelles afin de préserver sa richesse floristique et faunistique. ➤ 40. valorisant la coulée verte le long de la Deûle (gare d'eau de Pont-à-Vendin) par l'aménagement de l'espace public et du chemin du halage permettant de cheminer le long du canal et de se relier aux espaces anciennement industriels (cavalier aménagé) ➤ 41. protégeant les espaces sensibles humides aux abords de la Deûle, notamment à Estevelles, à Annay et Pont-à-Vendin ➤ 42-43. maintenant et renforçant les espaces sportifs, de détente et de loisirs, notamment à Estevelles au nord du chemin vert; à Pont-à-Vendin aux abords de la gare d'eau; à Annay, aux abords des étangs (création d'un espace sportif de proximité, d'un parcours santé et d'une école de pêche) ainsi qu'au nord de la cité Jean Jaurès; aire de loisirs de Faitelles à Vendin en étendant la zone naturelle jusqu'à la zone urbanisée, au nord de la route de St-Nazaire ➤ 44. préservant la ressource en eau potable en protégeant les captages de Vendin et d'Estevelles.

SIVU : ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT

ESPACE AGRICOLE, NATUREL ET FORESTIER :

Espace naturel, forestier et de loisirs :

- 38  Préserver les espaces boisés existants et les renforcer
- 39  Terril d'Estevelles et ancienne fosse 24 à préserver et mettre en valeur
- 40  Valoriser la coulée verte de la Deûle
- 41  Protéger les espaces sensibles, humides aux abords de la Deûle
- 42  Maintenir et renforcer les espaces sportifs, de détente et de loisirs
- 43  Renforcer la base de loisirs des Faitelles
- 44  Protéger la ressource en eau potable du SIVU (captages de Vendin et d'Estevelles)
- 45  Mettre en valeur le site du plan d'eau lié aux anciennes carrières dans le cadre de la communauté d'agglomération

Espace agricole :

- 46  Préserver de grandes plaines agricoles au nord de l'agglomération
- 47  Prendre en compte les exploitations agricoles pratiquant l'élevage
- 48  Répondre à la demande en équipement : création d'un parking pour le cimetière d'Estevelles

